

PRÉSENTATION

La loi sur la médiation civile, commerciale, sociale et familiale, adoptée le 21 février 2005, introduit une septième partie dans le code judiciaire. Selon cette législation, une décision prise par un médiateur dûment homologuée devant le tribunal vaut décision de justice.

La médiation doit donc être considérée comme un véritable moyen de résolution de conflits, parallèlement et en concertation avec un tribunal.

En effet, ce dispositif alternatif vise à trouver une solution rapide et efficace, sans pour autant passer devant un juge.

L'année de spécialisation en médiation a pour vocation de préparer des étudiants bacheliers venant de diverses filières (technique, sociale, économique, pédagogique, paramédicale, agronomique, artistique) aux métiers de la médiation.

DÉBOUCHÉS

L'exercice de la fonction même de médiateur peut se décliner de diverses manières. D'une part, on constate l'émergence d'une profession de médiateur à part entière dans des domaines très divers (médiateur familial, médiateur d'entreprise, médiateur social, etc.).

D'autre part, la médiation est également envisagée comme compétence complémentaire de professions spécialisées (infirmière, assistant social, gestionnaire de ressources humaines, éducateur, etc.).

Les perspectives d'emploi sont réelles et se multiplient dans un grand nombre de domaines à la suite du vote de la loi intervenu en février 2005.

INFORMATIONS

Pour pouvoir suivre cette année de **spécialisation en médiation d'un an** et devenir médiateur, la Commission fédérale de médiation estime que le candidat doit disposer d'un titre de Bachelier, quelle qu'en soit la finalité.

ATTENTION: les inscriptions à la spécialisation se font à la **Haute École de la Province de Liège Léon-Eli Troclet** - Avenue Montesquieu 6, 4101 Jemeppe-sur-Meuse (Seraing).



Haute École Charlemagne • Département pédagogique

rue des Rivageois 6 • 4000 Liège
+32 (0)4 254 76 00
secr.rivageois@hech.be

Les
Rivageois
Liège

HEPL
Haute École de la Province de Liège

Spécialisation en 1 an

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ECTS	ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	H	QUADRI
ESPRIT DE LA MÉDIATION	7	DÉONTOLOGIE	15	Q1
		PRÉMÉDIATION ET MÉDIATION	30	
		PHILOSOPHIE DE LA MÉDIATION	30	
		MODÈLES DE MÉDIATIONS	30	
MÉDIATION GÉNÉRALE	6	DROIT DE LA MÉDIATION	30	Q1
		ÉCRITS DE LA MÉDIATION	30	
		PROCESSUS DE LA MÉDIATION GÉNÉRALE	30	
SPÉCIALISATIONS DE LA MÉDIATION	10	MÉDIATIONS CIVILES ET RELATIVE AU DROIT DE L'ENTREPRISE	30	Q1
		MÉDIATIONS "RELATION DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE"	15	
		MÉDIATIONS FAMILIALES	30	
		DROIT SOCIAL	15	
		DROIT DE LA FAMILLE	30	
		MÉDIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS	30	
SPÉCIALISATIONS ÉMERGENTES	2	MÉDIATIONS SCOLAIRES	15	Q1
		MÉDIATIONS SOCIÉTALES ET INTERCULTURELLES	15	
COMMUNICATION ET EXPRESSION	4	FONDEMENTS DE LA COMMUNICATION	30	Q2
		COMMUNICATION NON VIOLENTE	30	
CONTRIBUTION PSYCHO-SOCIALE À LA MÉDIATION	7	APPROCHE PSYCHOLOGIQUE	45	Q2
		APPROCHE SOCIOLOGIQUE	30	
		APPROCHE SYSTÉMIQUE	30	
STAGES ET SUPERVISIONS	9	STAGES	150	Q2
		INTERVISION ET SUPERVISION	30	
TRAVAIL DE FIN D'EXPÉRIENCE	6	TFE	2	Q2
LABORATOIRES DE TRAVAUX PRATIQUES	9	MÉDIATIONS FAMILIALES	30	Q1+Q2
		MÉDIATIONS CIVILES	30	
		MÉDIATIONS RELATIVES AU DROIT DE L'ENTREPRISE	30	
		MÉDIATIONS "RELATIONS DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALES"	30	
		CONFÉRENCES	15	

rue des Rivageois 6 • 4000 Liège
 +32 (0)4 254 76 00
 secr.rivageois@hech.be

Les
Rivageois
Liège

